

Location de votre équidé *:

Le propriétaire loue son équidé à l'Etablissement Equestre.
Cette location sera déduite de la pension de base,
selon les conditions suivantes :

Formule PLUS : de 4h à 6h de cours par semaine

Jusqu'à 3 parcours en concours au club et à l'extérieur
Jusqu'à 5 ½ journées de stages par semaine

Formule SOFT : de 1h à 4h de cours/semaine

Jusqu'à 2 parcours en concours au club et à l'extérieur
Jusqu'à 3 ½ de stages par semaine

Formule LIGHT : 2h de cours/semaine

Comptez 10 €/ mois, si le club fournit le matériel (selle, filet)

Pension de base	143 €	195 €	315 €
A déduire pour :	Pré poneys	Grand pré	Boxe
Formule PLUS	35 €	50 €	90 €
Formule SOFT	14 €	30 €	70 €
Formule LIGHT	5 €	15 €	55 €

Demi-pension cheval/poney du club :

Le locataire dispose de l'équidé pour ses cours et concours
et en dehors des horaires de cours.

Il ne peut bénéficier des avantages « propriétaire ».

Formule sous réserve d'acceptation.

Cheval/Poney boxe : 236€ - Cheval/Poney pré : 173 €

Voir aussi les formules « Mon cheval/poney préféré » avec une location à partir de 35€/mois. Renseignez-vous auprès de Florence ou Pauline.

TARIFS PENSIONS 2020/2021

Pension complète de base:

Au pré avec d'autres chevaux et poneys ferrés (herbe, foin) :

Pré poneys : 143 €/mois

Grand pré : 195 €/mois

Au boxe, sur litière paille : 315 €/mois

REMISE FIDELITE : - 50€ sur le 13^{ème} mois de pension consécutif, soit 5€/mois*

*. Sous conditions définies dans le contrat de pension

Prestations supplémentaires

Sorties régulières au paddock (selon météo) : 5€

Sortie occasionnelle au paddock : 10 €

Compléments granulés : de 20 à 30 € selon la quantité

Nourrir cheval au pré : 20 € / mois pour 2 repas/sem

Tonte : 90 €

Travail du cheval au boxe : 4x/semaine 169 €/mois

2x /semaine 138€/ mois

1x/semaine 106€/mois

La séance de travail 40 €

*Pour toute pension UN CONTRAT reprenant les conditions
de la pension sera à remplir et signer.*

LICENCE (25 ou 36€) et FRAIS D'UTILISATION DES INSTALLATIONS

(44€ ou 66 € ou 90€ SI LE PROP PREND MOINS D'1 COURS/MOIS)

sont OBLIGATOIRES pour TOUS les propriétaires et cavaliers.

Retrouvez toutes ces infos sur notre site internet www.jaulinieres.fr